

**CENTRE DE SANTE MEDICAL OU POLYVALENT
CHARTRE D'ENGAGEMENT DU CENTRE DE SANTE**

Article 8.1.4 et annexe 2

NOM DU CENTRE	Centre de Santé de Lamballe
N° FINESS géographique	2 200 23808

Le centre de santé regroupe des professionnels de santé des professions suivantes :

Spécialités
Dr ALLIET, médecine générale
Dr DAMADE, médecine générale et mésothérapie
Dr PONTIUS, médecine générale et DIU de gynécologie
Dr CORNEC, médecine générale
Dr MARTI, médecine générale. DESC de gériatrie

Cet exercice regroupé nous permet de vous apporter une qualité de service répondant à vos besoins de santé.

Notre engagement s'articule autour de 3 axes.

• Vous offrir un accès aux soins pendant une large plage horaire

Notre centre de santé s'organise pour vous garantir un accueil couvrant de larges amplitudes horaires

Nous vous accueillons :

- Du lundi au vendredi, de 8h à 19 heures
- Le samedi matin, de 8h30 à 12h30
- Le secrétariat est joignable selon les modalités suivantes :
Par téléphone : 02.96.50.58.75 / fax : 02.96.50.58.68
Email : centredesante@ch2p.bzh
- Des informations vous sont communiquées pour vous orienter immédiatement vers les solutions les plus adaptées au regard de votre état de santé.

• Vous permettre d'être reçu sans rendez-vous en cas de nécessité

Nous sommes organisés pour répondre rapidement à vos demandes de soins prescrits et pouvoir, si votre état de santé le nécessite, assurer les soins dans la journée.

• Vous accueillir et vous accompagner dans votre prise en charge

L'organisation en centre de santé nous permet de vous assurer un accueil par du personnel dédié du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi matin de 8h30 à 12h30.

Cet accueil organisé permet, au-delà de la prise de rendez-vous auprès des professionnels intervenant dans la structure, de :

- Coordonner les informations vous concernant entre les différents professionnels du centre de santé amenés à assurer votre suivi médical ;
- Vous orienter :
 - Vers les professionnels de santé du centre
 - Ou les services internes
 - Ou les services extérieurs au centre de santé
 - Préciser lesquels :
 - Médecins spécialiste de ville
 - Service d'accueil des urgences au Centre Hospitalier de Saint-Brieuc ou de Dinan
- Organiser les échanges nécessaires avec les établissements de santé ou établissements et services médico-sociaux lorsque votre état de santé le nécessite et notamment avant et après toute hospitalisation.